

**Arrêté portant nomination de référent déontologue et laïcité  
de Madame Julie FOURNET  
en qualité de Rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe**

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République,

Vu le décret n° 2017-519 du 10 avril 2017 relatif au référent déontologue dans la fonction publique,

Vu le décret n° 2017-564 du 19 avril 2017 relatif aux procédures de recueil des signalements émis par les lanceurs d'alerte au sein des personnes morales de droit public ou de droit privé ou des administrations de l'Etat,

Vu le décret n° 2020-69 du 30 janvier 2020 relatif aux contrôles déontologiques dans la fonction publique,

Vu le décret n° 2021-1802 du 23 décembre 2021 relatif au référent laïcité dans la fonction publique,

Vu la délibération du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme du 27 juin 2017 portant instauration de la fonction de référent déontologue,

Considérant la lettre de mission du référent déontologue et laïcité annexée à ce présent arrêté,  
Considérant le parcours professionnel et la candidature de Madame Julie FOURNET, rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe, agent du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme,

**ARRETE**

**Article 1 :** À compter du 01/01/2022, Madame Julie FOURNET, rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe, titulaire, est nommée référente déontologue et laïcité auprès du personnel du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme, celui des collectivités et établissements qui lui sont affiliés à titre obligatoire ou volontaire, pour une durée de 3 ans renouvelable.

**Article 2 :** Madame Julie FOURNET assurera ses missions conformément à la lettre de mission susvisée. Toutes les autres dispositions seront en tant que de besoin précisées par note de service.

**Article 3 :** Madame Julie FOURNET est assujettie à une déclaration préalable d'intérêts. Cette déclaration est adressée sous pli confidentiel à l'autorité investie du pouvoir de nomination dans un délai de 2 mois suivant le jour de sa désignation.

**Article 4 :** Madame Julie FOURNET est tenue au secret et à la discrétion professionnelle dans l'exercice de ses fonctions. Elle peut cependant rendre public, sous forme anonyme et à condition que personne ne puisse reconnaître l'auteur de la saisine ou que celui-ci donne son accord préalable si son identité est dévoilée, les avis qu'elle estime de nature à éclairer l'ensemble des agents notamment dans le cadre d'un rapport annuel.

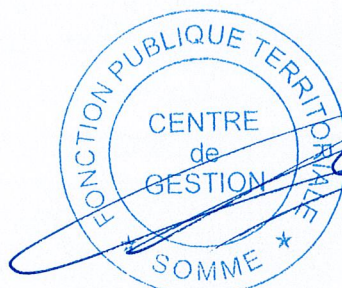
**Article 5 :** Madame Julie FOURNET, dans ses missions de référente déontologue et laïcité, bénéficie des moyens techniques définis dans la lettre de mission.

**Article 6 :** Afin d'assurer indépendance et impartialité dans l'exercice de ses fonctions, Madame Julie FOURNET ne peut solliciter, ni recevoir d'injonctions de la directrice générale des services ou de l'autorité investie du pouvoir de nomination.

**Article 7 :** La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié.

Fait à Amiens, le 3 janvier 2022

Le Président,



Claude CLIQUET  
Maire d'Albert

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le 4.01.22  
Signature de l'agent